

Suppliee tres-humblement le souv'rain depute du sieur
 Prince d'Orange, ^{qu'il plait au Roy de} ~~considerez~~ ^{considerez} en sa grande
 bonte et justice l'experience prejudiciale ^{que ce seroit} ~~qu'il y auroit~~
 a S. M. si autre que Elle mesme ou sa Table devoit
 a disposer l'une partie de son domaine, ~~en~~
 forme ^{ou de paiement en} de sequestration pour l'intervant d'un officier
 qui luy est comptable, et a ce que la ~~Table~~ ^{d'ailleurs} n'a
 aucunement besoin de la prohibition de S. M.
 Veue que deja Madame La Princesse douairiere
 luy a fait ~~arriver~~ ^{de} de sa faveur, ~~pour la~~ ^{de consideration}
 de ses charges, et pour une justice tres-estimee
 a l'audition de ses comptes, lesquels apres la connoissance
 que le Bureau et le Parlement d'Orange en ont deja
~~premier~~ ^{pris}, doivent finalement estre visitez
 et arritez et clos par le Conseil du d. sieur Prince
 a la Haye, comme on se a usé de tout temps.

A l'égard de quoy led. depute s'oppose
 que S. M. sera ^{en conformité de ce tres-humblement} ~~contrainct~~ de faire leur
 simplif. les ^{embarras par lesquels} ~~suppliee~~ ^{per} jusqu'à former
~~les~~ ^{les} ~~Principes~~ ^{Principes} ~~de~~ ^{de}
 empêcher le paiement des deniers de la Princesse
 et de suite de satisfaire aux ordres et assignations
 de la Table.

A M. le
 marquis
 de Louvois

Monsieur;

N'osant plus importuner le Roy d'une nouvelle
 Audition, apres celle que S. M. m'a faite l'honneur
 et la grace de m'accorder il y a si peu de jours,
 l'importance de la chose dont il s'agit me fait
 recourir a vous pour me debarrasser, a ce d. d. devoir
 et à la faveur de votre ^{este} ~~de~~ ^{de} ~~de~~ ^{de} ~~de~~ ^{de}
 vous a bien me faire espérer avec tout de bonte.
 Le vray suppliee tres-humble d'appréhender que ce papier



